



Extrait de délibération

Identifiant
2022-03-13

Comité syndical 21 mars 2022 –Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Deux le vingt et un mars à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Magalie Sauze a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires, 3 suppléants
Absents, excusés : 12 titulaires, 28 suppléants
Votants : 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique,	PILLOT Jean	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, TAVERNEAU Danielle	AUDEBERT Claude, ROMDARD Audrey	

LEADER 2014-2020 - Fiche action 5 : Modification du plan de financement de la charte forestière et de la demande de subvention.

La charte forestière est un outil d'inventaire, de qualification, de gestion, d'adaptation et de valorisation des forêts de Gâtine. Cette action est issue du Plan d'actions de la Trame Verte et Bleue. Une Charte Forestière de Territoire (CFT) permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts, naturalistes...), un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire. La CFT est un véritable outil pour dynamiser l'amont comme l'aval de la filière. Cette action est présentée au titre des actions du préfiguration du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Le plan de financement prévisionnel pour cette action est le suivant :

Plan de financement prévisionnel - Charte forestière			
Dépenses		Prévisionnel recettes	
Postes de dépenses	Coût	Financeur	Prévisionnel
Poste salarié au Pays de Gâtine 24 mois : réalisation du diagnostic et animation de la démarche jusqu'au plan d'actions	68 700 €	Région Nouvelle-Aquitaine au titre des actions de préfiguration PNR	51 500 €
Encadrement CRPF et analyse de données	10 000 €	Fonds européens : LEADER	25 000 €
Frais généraux et communication	5 000 €	Autofinancement du Pays de Gâtine	7 200 €
TOTAL	83 700 €	TOTAL	83 700 €

Le Comité Syndical décide :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- autoriser le Vice-président en charge de l'Environnement à solliciter le financement du LEADER,
- autoriser le Vice-président en charge de l'Environnement à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD